

Dossier de l'adhérent 2018 – 2019



**CENTRE
DE RESSOURCES
sur la NON-VIOLENCE
de Midi-Pyrénées**



Tél : 05 61 78 66 80 / Courriel : crnv.midi-pyrenees@wanadoo.fr
www.non-violence-mp-org



CENTRE DE RESSOURCES

sur la NON-VIOLENCE de Midi-Pyrénées

2 allée du Limousin - 31770 Colomiers / 05 61 78 66 80 / crnv.midi-pyrenees@wanadoo.fr / www.non-violence-mp.org

Lettre de bienvenue

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos nouveaux adhérents. Nous vous remercions pour la confiance et le soutien que vous nous apportez.

Lors des permanences du Centre de ressources sur la non-violence qui ont lieu (sous réserve de la disponibilité des bénévoles d'accueil)

- le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- et le samedi matin de 10h à 13h,

vous pouvez :

- emprunter des livres et des jeux coopératifs aux conditions suivantes : 3 livres et 1 jeu de société pour 3 semaines (chèque de caution de 50 €)
- acheter des documents (livres, jeux, affiches, vidéos, revues)
- consulter les publications, revues et périodiques et visionner les vidéos et autres ressources audiovisuelles.

Vous pouvez aussi participer :

- à la formation d'une journée « Découverte de la non-violence » qui vous est offerte par le Centre
- aux formations programmées tout au long de l'année
- aux soirées-débat (ouvertes également aux non-adhérents) et à des soirées conviviales organisées deux fois par an
- aux matinées Jeux Coopératifs le samedi matin de 10h à 13 h (5 fois/an)
- à l'Assemblée Générale annuelle et aux Conseils d'Administration (environ 6 fois/an).

Vous souhaitez peut-être vous impliquer dans la vie de notre association.

Voici quelques possibilités :

- rejoindre une des commissions de l'association
- s'impliquer dans des groupes de travail ponctuels ou permanents
- partager vos envies, votre dynamisme, vos idées et vos compétences.

Avec votre adhésion, nous vous offrons deux numéros de la collection « Culture de non-violence » éditée par le Centre que vous pouvez venir chercher à notre local de Colomiers.

Nous vous tiendrons informés, chaque mois, de la vie du Centre par l'envoi de courriels et de la Brève de la non-violence.

Vous pouvez également consulter notre site www.non-violence-mp.org qui est régulièrement mis à jour et y retrouver dates et informations utiles concernant l'ensemble de nos activités.



Etre adhérent au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

Etre adhérent d'un réseau, c'est une démarche volontaire qui suppose et permet de partager des valeurs et des convictions, de participer à la construction et la réflexion collective, mais c'est aussi la possibilité de bénéficier de nombreux outils dans une logique d'échanges, de partage et de mutualisation de compétences et d'expériences.

Vos engagements

- Respecter et porter les valeurs de non-violence du Centre
- Participer à la réflexion collective liée aux activités et aux projets de développement du Centre
- Respecter le règlement intérieur du Centre
- Etre à jour de la cotisation annuelle.

Vos avantages

- Recevoir la brève d'infos mensuelle, être régulièrement informé de l'actualité du Centre et accéder au site internet ressources du Centre
- Emprunter des ressources documentaires et des outils pédagogiques et recevoir gratuitement deux brochures de notre collection Culture de non-violence
- Se former à la non-violence (formation sur la découverte de la non-violence offerte à tout nouvel adhérent)
- Participer aux échanges et rencontres organisés et aux projets initiés par le Centre
- Etre conseillé et suivi dans le montage de projets.

Une implication à plusieurs niveaux

- Les commissions
- Le Conseil d'Administration
- L'Assemblée Générale
- Prendre part aux manifestations organisées par le Centre de ressources et aux événements auxquels il participe.

Vos engagements

1. Respecter et porter les valeurs de non-violence du Centre

Adhérer aux principes de fonctionnement énoncés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association et faire son possible pour promouvoir les valeurs de non-violence.

2. Participer à la réflexion collective liée aux activités et aux projets de développement du Centre

Chaque adhérent est encouragé à s'investir personnellement au sein de l'association et à son bon fonctionnement en fonction de ses compétences, de ses envies et de son temps disponible, notamment en participant aux commissions et groupes de travail existants.

3. Respecter le règlement intérieur du Centre

Le règlement intérieur, remis à chaque adhérent, précise les règles de fonctionnement et d'organisation interne de l'association.

4. Etre à jour de sa cotisation annuelle

L'adhésion au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est annuelle. Elle est valable :

- De janvier à décembre pour les particuliers
- De septembre à août pour les associations et les structures.

Vos avantages

1. Etre régulièrement informé

Le Centre de ressources propose et met à disposition des outils d'information et de documentation :

La brève de la non-violence

Newsletter mensuelle qui est envoyée par mail à tous les adhérents, elle reprend les informations importantes du mois écoulé et annonce les événements à venir.

Un site internet ressources <http://www.non-violence-mp.org>

Le site internet du Centre de ressources sur la non-violence offre tout un panel d'informations sur la non-violence : dernières publications, calendrier des formations, pages ressources sur l'éducation à la non-violence, histoire de la non-violence, textes de référence, références bibliographiques, articles, actualités de la non-violence en France et dans le monde.

Une page Facebook

Retrouvez toute l'actualité du Centre de ressources sur [Facebook](#) ainsi que celle du réseau de la non-violence.

2. Emprunter des ressources et des outils pédagogiques

Depuis 2016, on peut, depuis n'importe quel ordinateur, [accéder en ligne au catalogue complet](#) du Centre de ressources et faire des recherches simples, multi-critères (titre, auteur etc.) et même par catégories.

Ressources documentaires

Au Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, chaque adhérent a la possibilité lors des permanences des mercredis et samedis de consulter, emprunter ou acheter des ouvrages et de visionner des vidéos.

Outils pédagogiques

Le Centre de ressources met à disposition de ses adhérents de nombreux outils pédagogiques qui peuvent être consultés sur place ou empruntés gratuitement monnayant un chèque de caution :

- Une soixantaine de jeux coopératifs
- Des dossiers thématiques sur des questions « éducation et non-violence » comportant fiches, techniques, ouvrages pédagogiques, affiches.

Certains outils sont destinés plus précisément aux professionnels qui peuvent les louer ou les acheter :

- Mallettes pédagogiques pour mieux vivre les conflits qui comportent des documents de réflexion et d'information (livres, vidéos, revues et livres pour enfants)
- Malles de jeux coopératifs à destination des enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. Elles contiennent chacune une dizaine de jeux et leur règle coopérative.
- Un parcours expo-jeunes « la non-violence, une force pour agir »
- Des affiches sur la non-violence.

Collection Culture de non-violence

Editée par le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, avec le concours du fonds associatif Non-Violence XXI, c'est une collection de brochures pédagogiques qui propose des repères conceptuels, historiques et thématiques pour réfléchir et agir dans l'esprit de la non-violence.

Tout nouvel adhérent se voit offrir deux brochures de cette collection à choisir parmi les 6 existantes à ce jour :

1. Délégitimer la violence, Jean-Marie Muller
2. Découvrir la non-violence, ouvrage collectif - EPUISE -
3. Henri David Thoreau précurseur de la désobéissance civile, Alain Refalo
4. Choisir la non-violence pour rendre possible un autre monde, Jean-Marie Muller
5. Gandhi sage et stratège de la non-violence, Jean-Marie Muller et Alain Refalo
6. Festival Camino Albert Jacquard, Jean-Marie Muller, Patrick Viveret, Pierre Rahbi et François Plassard.

3. Se former à la non-violence

Le Centre de ressources sur la non-violence a fait le choix de la formation comme moyen d'action pour contribuer au développement et à la promotion de la culture de non-violence. Il propose un programme de formations ouvertes à tout public organisées généralement en week-end. Le catalogue des formations est disponible chaque année à la rentrée en septembre.

Les domaines d'intervention portent sur 6 grands thèmes :

- La connaissance de la non-violence
- La connaissance de soi
- La communication
- La gestion de conflits
- L'éducation
- L'organisation collective.

La découverte de la non-violence

Cette journée est proposée gratuitement à tout nouvel adhérent au Centre de ressources sur la non-violence. Elle pose des repères clairs pour comprendre ce qu'est la non-violence dans toutes ses dimensions. Elle vise à susciter une démarche de réflexion personnelle afin d'accompagner les premiers pas dans l'association.

4. Echanger et se rencontrer

En partageant ses expériences et ses méthodes, en se formant et se co-formant, chacun peut apprendre des autres et apprendre aux autres dans une dynamique d'échange et de réflexions et un objectif de mutualisation de compétences,

en participant notamment :

- Aux rencontres et manifestations organisées par le Centre
- Aux événements auxquels il participe
- Aux formations proposées.

Une implication à plusieurs niveaux

1. Les Commissions (cf. art. 2 du règlement intérieur)

Le rôle des commissions est de faire vivre les pôles d'activités du Centre de ressources sur la non-violence et d'alimenter la réflexion du Conseil d'Administration. Chaque commission est composée de membres du Conseil d'Administration et d'adhérents volontaires. Tout adhérent souhaitant participer à une commission a d'abord le statut de « membre invité » avant de devenir « membre actif » en fonction de sa participation au travail de ladite commission.

La commission documentation

Elle gère le fonds documentaire d'environ 3000 ouvrages :

- entretien et équipement
- réalisation de la vitrine mensuelle
- organisation de conférences thématiques
- gestion des achats de livres

Les réunions ont lieu une fois par mois et commencent par un temps de convivialité.

La commission pédagogique

Elle gère l'ensemble des outils pédagogiques et crée de nouveaux outils en fonction des besoins constatés :

- jeux coopératifs
- mallette pédagogique « sensibilisation à la gestion des conflits à l'école »
- malles de jeux coopératifs
- parcours expo « La non-violence, une force pour agir »
- fichiers et livrets pédagogiques

Elle se retrouve 5 samedis après-midi dans l'année, à la suite des matinées jeux coopératifs, et occasionnellement pour des réunions « petites mains ».

La commission permanences

Elle donne l'opportunité aux adhérents qui le souhaitent, de découvrir auprès d'autres bénévoles et de faire découvrir la richesse de la non-violence auprès des personnes qui viennent au Centre chercher des renseignements, de l'écoute, un soutien, un partage.

Vous serez accueilli et accompagné durant les premiers mois afin de vous familiariser avec l'association et de connaître le fonctionnement des permanences.

Deux réunions ont lieu par an afin d'améliorer et de faire évoluer ces temps d'accueil.

- Si vous souhaitez rejoindre l'une de nos commissions, merci de nous contacter par téléphone ou par mail.

2. Le Conseil d'Administration (cf. Art. 10 des statuts)

L'association est administrée par un conseil de 4 à 15 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale ordinaire. Pour se présenter à l'élection du Conseil d'Administration (C.A.), il faut être membre de l'association depuis un an et poser sa candidature 10 jours avant l'Assemblée générale. Un tiers des membres du C.A. est renouvelé chaque année. Les membres sont rééligibles.

Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation des co-président-e-s. Les décisions sont prises au consensus. A défaut du consensus, le vote à la majorité des voix sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration qui n'aura pas assisté à trois réunions de C.A. consécutives sans motif estimé valable par le C.A., pourra être considéré comme démissionnaire.

Tous les adhérents sont invités à assister au C.A.

3. L'Assemblée Générale (cf. Art. 8 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation et les membres de droit. Elle se réunit une fois par an sur convocation des co-président-e-s, à la demande du Conseil d'Administration ou d'au moins un tiers des membres de l'association qui le ferait par écrit. La convocation sera envoyée à tous les membres au moins deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Un adhérent présent peut détenir au maximum trois pouvoirs. En cas d'égalité des voix, la question est remise en discussion jusqu'à obtention d'une majorité.

Après présentation des rapports moraux et financiers de l'année écoulée, l'Assemblée Générale les approuve ou non. De même, elle vote le rapport d'orientation de l'association et fixe le montant de la cotisation annuelle.

L'assemblée élit les membres du Conseil d'Administration.

4. Participer aux rencontres et manifestations organisées par le Centre et aux événements auxquels il participe

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées organise chaque année :

- la commémoration de la journée internationale de la non-violence, le 2 octobre, par diverses actions, comme l'organisation de spectacles, de conférences, tables rondes, films-débats sur la non-violence, la présentation du parcours Expo Jeunes dans des collèges ou encore l'animation de jeux coopératifs
- des rencontres internes comme le pot de rentrée et le pot d'été
- des soirées-débats sur des thèmes autour de la non-violence
- des matinées Jeux Coopératifs le samedi matin de 10h à 13 h

Et initie des projets de plus grande ampleur :

- Forum pour l'action non-violente en 2008
- La non-violence est en marche en 2011, manifestation de 12 jours en région toulousaine
- Itinérance en 2013, parcours de 12 jours d'étapes en bus à travers Midi-Pyrénées

Il participe également aux événements suivants :

- Journée des associations solidaires à Toulouse (organisée conjointement par le Centre Toulousain du bénévolat et la Ville de Toulouse le premier samedi d'octobre)
- Journée des associations à Colomiers
- Festival du Jeu de Colomiers (en novembre)
- Festival du Jeu de Toulouse (en mai)

Et à des actions ponctuelles :

- Organisation de journées d'information sur les brigades internationales de paix
- Stand de présentation de jeux coopératifs au forum des directeurs de CLAE organisé par la ligue de l'enseignement, les Francas et les centres de Léo Lagrange à Toulouse
- Animation de jeux coopératifs au Festival des arts de la rue « sur un R de Foly's » à Saint-Lys
- Le festival Le Vent Se Lève à Job
- Agita'Terre organisée par l'association 3PA à Poucharramet
- Un dimanche au bord du lac à la Reynerie
- Alternatiba Toulouse en 2015 et 2017...

Présentation

du Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

Créé par plusieurs réseaux de citoyens de l'agglomération toulousaine en septembre 2003, le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est une structure associative loi 1901 indépendante destinée à promouvoir la philosophie et la pratique de la non-violence en mettant à disposition des individus, des associations et des institutions de nombreux outils de réflexion, d'éducation, d'animation et de formation sur la non-violence et la gestion positive des conflits.

Son objectif général est de contribuer au **développement d'une culture de non-violence**.

Le Centre de ressources sur la non-violence a vocation à initier des **partenariats associatifs et institutionnels** afin de mettre en place des projets constructifs qui favorisent le développement d'une culture de non-violence dans notre société.

Le Centre de ressources sur la non-violence est **structuré selon 3 pôles d'activités** dans un local situé sur la commune de Colomiers, en Haute-Garonne. Chaque pôle est animé par une commission composée d'adhérents de l'association.

L'association est membre de la **Coordination française de la Décennie internationale pour une culture de non-violence et de Non-Violence 21**.



Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées est soutenu par un **Comité de parrainage** composé de personnalités régionales, nationales et internationales :

Simone de Bollardière, militante de la non-violence

Bernard Clavel, romancier ✚

Jean-Baptiste de Foucauld, Président de l'association "Démocratie et spiritualité"

Christian Delorme, prêtre du diocèse de Lyon et curé d'Oullins et de Pierre-Bénite

Jean-Philippe Delpech, ancien joueur du Toulouse Football Club

Miguel Angel Estrella, ambassadeur, délégué permanent de la République d'Argentine à l'UNESCO

Albert Jacquard, professeur ✚

Edgar Morin, sociologue, Directeur des recherches au CNRS

Jean-Marie Muller, écrivain, fondateur du MAN ; Directeur des Etudes à l'IRNC

Alain Richard, franciscain, fondateur du « Centre de la non-violence » à Las Vegas

François Roux, avocat, défenseur des droits de l'homme

Marisette Tarlier, comité de rédaction du journal « Gardarem Lo Larzac »

Marlène Tuininga, journaliste et écrivain

Colette Tolstoï, présidente de l'association des Amis de Léon Tolstoï

Jean Van Lierde, Président du MIR/IRG en Belgique ✚

Patrick Viveret, économiste

Les débuts de l'aventure

2003- 2004

Le projet d'un Centre de ressources sur la non-violence trouve son origine dans la volonté d'acteurs citoyens de la vie colomérine et de l'agglomération toulousaine de rechercher de nouvelles réponses face aux violences qui nous entourent, tant sur le plan international que dans nos quartiers. **Il s'enracine dans la conviction que l'investissement pour la non-violence constitue un défi majeur pour l'avenir de notre civilisation.**

Les premiers jalons

15 février 2003

Importante manifestation contre le projet de guerre en Irak à Toulouse. Dans le monde, plus de 10 millions de personnes manifestent contre la guerre.

Mars 2003



A l'initiative d'Alain Refalo, des citoyens de Colomiers regroupés dans le réseau « Citoyens pour la paix » organisent une action non-violente de sensibilisation sous la forme d'**une heure de silence pour la paix**.

Chaque samedi matin de 11h à 12h dans l'allée du Plein Centre. Cette action de vigilance se développe rapidement et attire un nombre croissant de personnes interpellées par cette démarche novatrice.

A travers cette action, a lieu une prise de conscience de l'importance de la non-violence en tant qu'attitude exemplaire de respect de l'autre.

20 mars 2003

Le jour du déclenchement de la guerre une marche silencieuse dans le plein centre de Colomiers réunit 250 personnes et se conclut par un discours d'Alain Refalo place de l'Hôtel de Ville.

16 avril 2003

La mobilisation citoyenne engendrée par cette action silencieuse débouche sur l'organisation d'une grande **chaîne humaine de la fraternité** à Colomiers.

350 personnes réalisent **une immense colombe**, qui est aussi l'emblème de la ville, sur la place de l'Hôtel de Ville.

Pour de nombreuses personnes, il s'agit d'un **acte fondateur** qui aura une importance décisive dans la dynamique citoyenne sur la non-violence à Colomiers.



12 mai 2003



Le Club de prévention spécialisée de l'ACSE de Colomiers invite **Jean-Marie Muller**, écrivain et militant de la non-violence, pour une conférence sur la culture de la non-violence au collège Léon Blum.

Structure pivot, cette association intervient dans les quartiers en mobilisant les ressources existantes afin que les habitants construisent des projets porteurs de sens et d'avenir.

Le lendemain, un atelier de formation se tient avec les éducateurs et le conférencier dans les locaux de l'ACSE.

Le groupe de travail fondateur

Au sein du réseau des « Citoyens pour la paix » et de l'ACSE, plusieurs personnes ont fait le constat que pour que la non-violence s'enracine, fasse son chemin et influence durablement les esprits et les comportements, il était essentiel de créer un lieu ressources qui permettrait de répondre à la demande croissante des acteurs de terrain confrontés à des situations de violence. Que ce soit dans les établissements scolaires, les quartiers, les familles, comme au sein des associations qui défendent les droits de la personne humaine, les besoins en formation sont immenses. De nouveaux outils sont à imaginer pour sensibiliser, éduquer, former à l'action non-violente et à la gestion positive des conflits.

Juin 2003

Un groupe de travail se met en place pour préparer les fondations d'un Centre régional de ressources sur la non-violence. Il est composé de personnes d'horizons divers, très motivées par ce projet. Il consulte de nombreuses personnes susceptibles d'adhérer à cette démarche, notamment sur Colomiers, et prend soin de sonder des personnes actives dans différentes associations. Un dossier de présentation du projet est rédigé.

Août 2003

Le secrétariat du groupe de travail s'installe dans les locaux de l'ACSE à Colomiers et bénéficie de l'aide logistique du Club de prévention spécialisée pour préparer l'Assemblée générale constitutive. Recherche de soutiens de personnalités pour la constitution d'un comité de parrainage.

9 septembre 2003

Le directeur de la S.A Colomiers-Habitat, Jean-Michel Gonzalès propose de mettre à disposition de l'association un local de 60 m² situé près du Lycée international de Colomiers.

27 septembre 2003



L'Assemblée Générale constitutive a lieu à Colomiers en présence de plus de 80 personnes de toute la région.

Un conseil d'administration de 19 personnes est élu présidé par Alain Refalo.

En soirée, a lieu une conférence de Jean-Marie Muller sur "Gandhi, philosophe et stratège de la non-violence".

Les premiers pas du Centre de ressources sur la non-violence

Octobre 2003

Le local est à disposition de l'association. Un dossier de subvention exceptionnelle est déposé à la mairie de Colomiers pour le financement des travaux d'ouverture du local. Début de l'aménagement du local grâce à de nombreux dons individuels et associatifs avec l'aide de la fourgonnette de l'association Colomiers Jumelage et Soutien.

16 Janvier 2004

Le premier Conseil d'administration a lieu dans le local du Centre de ressources en cours d'aménagement.

Les commissions de travail pour l'animation des pôles d'activités du Centre de ressources sur la non-violence sont mises en place.

21 février 2004

L'ouverture du local au public a lieu et les permanences du mercredi et du samedi débutent.

28 février 2004

La première séance du cycle découverte de la non-violence se déroule en présence d'une trentaine d'adhérents.

3 avril 2004

Le local du Centre de ressources est inauguré en présence de plus de 130 personnes.

24 avril 2004

Le Centre de ressources prend une part active dans l'organisation du Forum pour la non-violence place de l'Hôtel de ville de Colomiers, à l'initiative des Citoyens pour la paix.



Un projet associatif en développement

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées se caractérise depuis 10 ans par un développement important et met en œuvre divers moyens pour promouvoir la culture de non-violence.

Documentation



Les premières années ont permis de structurer un **important centre de documentation**, unique en France, centré sur les problématiques de violence, au sens le plus large possible du terme et sur la non-violence, dans ses dimensions philosophique, historique, politique, sociale, économique et interpersonnelle. Ce fonds documentaire s'est enrichi au fil des années afin de prendre en compte les publications récentes et les évolutions de société, notamment dans le champ éducatif.

A partir de 2004, le Centre de ressources sur la non-violence a créé une collection spécifique de brochures pédagogiques « **Culture de non-violence** » qui à ce jour comporte six numéros.

Ressources pédagogiques

Dès la création, le Centre de ressources sur la non-violence a orienté une importante partie de son fonds vers l'éducation en réunissant de **nombreux outils pédagogiques** (livres, livrets, vidéo, fichiers) à destination des équipes enseignantes et des personnels éducatifs (éducateurs, animateurs, etc.) et a acquis un exemplaire du Parcours expo « La non-violence une force pour agir » destiné aux collégiens et lycéens.

Les membres de la commission pédagogique ont réalisé des malettes pédagogiques « Sensibilisation à la gestion des conflits à l'école » et des malles de jeux coopératifs afin de fournir aux équipes éducatives des supports de réflexion et d'action dans le domaine de la non-violence.

Le constat de la fréquentation des enseignants et autres personnels éducatifs a amené à créer en 2009 un **groupe « éducation et non-violence »** dont les membres interrogent régulièrement leur pratique pédagogique au regard de la non-violence. Cela représente un temps et un lieu ressource et d'échange pour tout professionnel engagé dans l'éducation des enfants et des jeunes.



Manifestations et événements

Afin de donner à voir au grand public ce que recouvre la non-violence, le Centre de ressources sur la non-violence a contribué à la mise en place de **grandes manifestations** : Concert pour la non-violence en 2005, festival Camino « Agir pour la non-violence » en 2006 et 2009 et Forum pour l'action non-violente pour marquer le 60^e anniversaire de la mort de Gandhi en 2008.



Membre de la **Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix**, le Centre de ressources sur la non-violence marque chaque année depuis 2007, la « journée internationale de la non-violence » mise en place par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), en organisant des événements notamment dans le secteur éducatif :

- en 2008, organisation d'une grande journée dédiée à l'éducation à la non-violence, à Colomiers : spectacle de sensibilisation à la gestion non-violente des conflits « Rififi et médiation » et conférence avec le professeur Daniel Favre sur le thème « Transformer la violence des élèves »
- en 2009, spectacle-conférence-débat à destination des classes de 3^e et 4^e au Collège Jules Verne de Plaisance du Touch
- en 2010, interventions en partenariat avec l'association Arcolan à Saint-Cricq (32)
- en 2011, événement « la non-violence est en marche » : 10 jours d'interventions dans 5 établissements scolaires et culturels de Toulouse
- en 2012, animation de jeux coopératifs lors de la sortie des écoles du quartier de la Place Arnaud Bernard de Toulouse
- en 2013, le projet « Itinérance : la non-violence est en marche » du 21 septembre au 2 octobre en bus affrété spécialement pour l'occasion, dans les communes de Colomiers (31), Tournefeuille (31), Sainte Croix Volvestre

(09), Aurignac (31), Aspet (31), Saint Gaudens (31), Lannemezan (65), Tarbes (65), Séméac (65), Soues (65) et Toulouse (31) avec de nombreuses interventions en milieu scolaire et éducatif.

- en 2015 et 2017, participation à ALTERNATIBA Toulouse, le village des ALTERNATIVES, qui a rassemblé environ 35 000 visiteurs et plus de 400 bénévoles sur les deux jours ; 14 thèmes illustrés par 14 villages rassemblant pléthore d'associations, proposant des ateliers, des conférences, des tables rondes, des spectacles...



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde.

En fait, c'est toujours comme cela que ça s'est passé. »

Margaret Mead, anthropologue,

Formation

Depuis la création du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, une **équipe de formateurs** intervient en milieu scolaire dans tout type d'établissement, de la maternelle au supérieur et périscolaire mais aussi dans les structures de formation initiale ou dans les dispositifs de formation continue des animateurs, des éducateurs, des enseignants pour leur permettre d'intégrer la dimension non-violence dans l'ensemble de leur action éducative.

Actuellement, le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées participe activement au sein de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, aux travaux engagés avec la **Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire**.

Le Centre de ressources sur la non-violence contribue également à la **formation de jeunes** lors de stages universitaires ou d'écoles supérieures. Depuis 2010, nous avons aussi accueilli deux volontaires dans le cadre du Service civique, chacun pendant un an.

Enfin, Le Centre de ressources sur la non-violence accueille ponctuellement à la demande d'établissements éducatifs ou d'enseignement, des **jeunes rencontrant des difficultés** tant relationnelles que scolaires. Ce temps de réflexion vise à leur faire découvrir que la violence n'est pas la seule réponse possible aux difficultés qu'ils rencontrent et qu'il existe des outils et des ressources qu'ils peuvent utiliser.

Ouverture régionale

Au terme de ces dix premières années d'existence, le Centre de ressources sur la non-violence maintenant bien structuré, entame une démarche d'ouverture pour prendre sa pleine dimension régionale et continuer à promouvoir l'éducation à la non-violence et à la paix auprès de tous les publics, notamment les enfants et les jeunes de la région.

Annexes

- Statuts en date du 26 mars 2018
- Règlement intérieur en date du 6 mars 2016
- Liste des formations programmées en 2018
- Plan de classement des ressources documentaires
- Liste bibliographique de base sur la non-violence
- Le qui fait quoi 2018-2019

C. MONTABANO. 2014

Article 1 - Dénomination

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination « Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées ».

Article 2 - Objet

Le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées a pour objet de promouvoir la culture de la non-violence. Il mettra en œuvre pour cela divers moyens, notamment documentation, outils pédagogiques, formations et conférences.

Article 3 – Siège social

Le siège social de l'association est situé au 2 allée du Limousin à Colomiers (31). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5 - Composition

L'association se compose :

- de membres actifs : personnes physiques
- de personnes morales : associations, institutions...
- de membres de droit : parrains.

Pour être membre de l'association, il faut :

- être en accord avec l'objet de l'association,
- souscrire, sauf pour les membres de droit, un bulletin d'adhésion et acquitter une cotisation annuelle.
-

L'adhésion de personnes morales est soumise à l'approbation du Conseil d'administration selon des critères précisés dans le règlement intérieur.

Article 6 - Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale ordinaire.

Article 7 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- le décès ;
- la démission qui doit être adressée par écrit au conseil d'administration ;
- le non-paiement de la cotisation dans un délai de huit mois après sa date d'exigibilité ;
- la radiation pour motif grave. Celle-ci sera prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par le bureau par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 – Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation et les membres de droit. Elle se réunit une fois par an sur convocation des co-président-e-s, à la demande du Conseil d'Administration ou d'au moins un tiers des membres de l'association qui le ferait par écrit. La convocation sera envoyée à tous les membres au moins deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le vote a lieu à main levée sauf si le Conseil d'Administration ou un tiers des membres présents demandent un vote à bulletins secrets. Un adhérent présent peut détenir au maximum trois pouvoirs. En cas d'égalité des voix, la question est remise en discussion jusqu'à obtention d'une majorité.

Après présentation des rapports moraux et financiers de l'année écoulée, l'Assemblée Générale les approuve ou non. De même, elle vote le rapport d'orientation de l'association et fixe le montant de la cotisation annuelle.

L'assemblée élit les membres du Conseil d'Administration.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par les co-président-e-s et le secrétaire de séance désigné en début d'AG.

Article 9 – Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider la dissolution, la fusion de l'association. Sa convocation, ses prises de décision, la nécessité du procès-verbal suivent les mêmes modalités que celles de l'article 8.

Article 10 – Conseil d'Administration (C.A.)

L'association est administrée par un conseil de 4 à 15 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale ordinaire. Pour se présenter à l'élection du C.A., il faut être membre de l'association depuis un an et poser sa candidature 10 jours avant l'Assemblée générale. Un tiers des membres du Conseil est renouvelé chaque année. Les membres sont rééligibles.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est en cohérence avec les valeurs et le projet du Centre de ressources. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation des co-président-e-s. Les décisions sont prises au consensus. A défaut du consensus, le vote à la majorité des voix sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration, pour la décision restée en suspens.

Chaque membre du Conseil d'Administration a des responsabilités identifiées et reconnues, contribuant au fonctionnement et au projet de l'association. Ainsi, les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont définies, après chaque Assemblée Générale, en fonction d'une part des besoins du Centre, et d'autre part des compétences et des disponibilités de chacun des membres, en ayant le souci d'éviter la concentration exclusive des responsabilités sur un ou deux membres.

Tout membre du Conseil d'Administration qui n'aura pas assisté à trois réunions de C.A. consécutives sans motif estimé valable par le C.A., pourra être considéré comme démissionnaire. Ce constat est entériné par le Conseil d'administration réuni régulièrement.

Les adhérents sont invités à assister au C.A.
Les réunions font l'objet d'un procès-verbal.

Article 11 – Défraiement

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont bénévoles. Néanmoins, ceux-ci ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs pour des missions approuvées par le bureau ; les frais de déplacement seront remboursés sur le barème de l'administration fiscale.

Article 12 – Bureau

Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau composé de deux ou trois co-président-e-s, d'un-e secrétaire et d'un-e trésorier-e pouvant chacun être assisté-e d'un-e adjoint-e.

L'un-e des co-président-e-s est désigné-e pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il-elle a, notamment, qualité pour poursuivre l'action en justice au nom de l'association. En cas d'absence ou de maladie, il-elle est remplacé-e par un-e autre co-président-e ou tout autre membre du Conseil d'Administration spécialement désigné par le conseil.

Le bureau prépare les réunions de C.A. dont il exécute les décisions et traite les affaires courantes dans l'intervalle entre deux réunions du C.A.

Article 13 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations
- Les subventions
- Les dons manuels
- Les recettes des manifestations exceptionnelles
- Les ventes faites aux membres
- Toutes ressources autorisées par la loi

Article 14 – Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration est chargé d'établir un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Il s'impose à tous les membres de l'association.

Article 15 – Dissolution

La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale extraordinaire par au moins les deux tiers des membres présents. Un liquidateur est alors nommé. L'actif sera dévolu conformément à l'article de 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 à une association poursuivant un but identique.

Statuts créés par l'Assemblée constitutive le 27/09/2003

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire le 3 mars 2007

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire le 31 mars 2012

Statuts modifiés et approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire le 4 mars 2017

Règlement intérieur

Modifié et approuvé lors de l'Assemblée Générale du 5 mars 2016

Article 1 : Objet

Selon l'article 14 des statuts :

« Le Conseil d'Administration est chargé d'établir un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il s'impose à tous les membres de l'association. ».

Article 2 : Commissions de travail

Le Conseil d'Administration (C.A.) décide de la mise en place de commissions de travail afin de proposer la participation des adhérents à la réflexion collective liée aux activités du Centre de ressources.

1. Rôle

Le rôle des commissions est de faire vivre les secteurs d'activités du Centre de ressources et d'alimenter la réflexion du C.A. La commission peut prendre des décisions sur l'activité du secteur dans le cadre des orientations décidées en Assemblée Générale. Toute décision sur des projets nouveaux n'entrant pas dans ces orientations est soumise à l'approbation du C.A. Toute incidence financière doit faire l'objet d'une concertation avec le bureau.

2. Membres

Chaque commission de travail est composée de membres du C.A. et d'adhérents volontaires. Un adhérent ou membre du C.A. peut participer à plusieurs commissions. A l'invitation de la commission, des personnes extérieures à l'association peuvent ponctuellement participer à ses travaux. En cas d'absence de membre du C.A. dans la commission, celle-ci désigne un de ses membres pour la représenter à chaque réunion du C.A. afin d'assurer le lien entre le C.A. et la commission.

3. Fonctionnement

- Chaque commission désigne en son sein un ou deux animateurs.
- Les commissions se réunissent selon un calendrier qu'elles définissent en début d'année. Les dates de réunions sont inscrites sur le planning de la messagerie du Centre.
- Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu écrit (par un des membres de la commission, secrétaire de séance) qui sera archivé dans un classeur au local, et adressé par mail par les animateurs à tous les membres du C.A., aux animateurs des autres commissions et au secrétariat du Centre de ressources.
- Les réunions se déroulent par principe au Centre de ressources, ou exceptionnellement dans un autre lieu, ou même à distance par téléphone ou par l'internet.
- En cas de besoin, les animateurs des commissions peuvent solliciter les salariés de l'association dans le cadre de leur mission.
- Toute communication de la commission à destination de tous les membres de l'association doit passer par le secrétariat du Centre.
- En fin d'année civile, en vue de l'assemblée générale annuelle, la commission fournit un compte-rendu d'activité et un projet pour l'année suivante. Cela sera présenté oralement lors de l'Assemblée Générale par les animateurs de la commission.

Article 3 : Groupes de travail

- Des groupes de travail peuvent être constitués à l'initiative d'adhérents de l'association après approbation du C.A.
- Ils portent sur un objet précis, défini dans le temps.
- Ils se réunissent selon un calendrier précis au Centre de ressources ou dans un lieu préalablement établi d'un commun accord.
- Ils désignent un référent qui fait le lien avec le C.A.
- Ils fournissent un compte rendu pour l'Assemblée Générale.

Article 4 : Adhésion des personnes morales

En référence à l'article 5 des statuts, l'adhésion de personnes morales devra être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Outre le fait d'être en accord avec l'objet de l'association et d'être à jour de sa cotisation, le Conseil d'Administration sera attentif aux critères suivants :

- Attachement aux valeurs républicaines, rejet de tous les totalitarismes et de toute dérive sectaire
- Attachement aux droits de la personne humaine
- Absence de liens avec des associations, institutions ou partis politiques prônant l'exclusion sous toutes ses formes : sociale, ethnique, religieuse etc.

Les personnes morales ne peuvent impliquer le Centre de ressources sur la non-violence dans leurs propres actions qu'après en avoir sollicité l'accord du Conseil d'Administration du Centre de ressources sur la non-violence.

Le non-respect ou la violation d'un seul des critères énoncés pourra suffire à motiver une non-approbation du Conseil d'Administration ou le non renouvellement d'une approbation accordée précédemment.

Article 5 : Indépendance du Centre de ressources sur la non-violence

Le Centre de ressources sur la non-violence est une association sans affiliation ni politique ni religieuse ni syndicale. Elle est ouverte à toute personne intéressée par la non-violence.

Article 6 : Utilisation du logo et du nom du Centre de ressources sur la non-violence

L'utilisation du logo et du nom du Centre de ressources sur la non-violence est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées.

Article 7 : Conseil d'Administration

En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, celui-ci se réserve le droit de coopter un nouveau membre qui pourra être élu à la plus prochaine Assemblée.

Article 8 : Vote à l'Assemblée Générale

Chaque membre, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique, dispose d'une seule voix.

Chaque personne morale sera représentée par une seule personne et devra produire un mandat en bonne et due forme concernant la personne physique qui la représente.

Article 9 : Les antennes *(cf le texte annexé)*

Article 10 : Caution

En début d'année, pour tout emprunt, un chèque de caution sera demandé. Il ne sera encaissé que si le livre, le DVD, le jeu ou l'outil pédagogique n'était pas restitué malgré la relance faite.

En fin d'année, le chèque sera détruit après information par courriel auprès de l'adhérent.

Caution de 50€ pour les emprunts ressources documentaires ou pédagogiques. Caution de 100€ pour le parachute. Toute location d'outils pédagogiques (parcours expo jeunes, malle, mallette pédagogique etc.) fera l'objet d'une convention spécifique.

Article 11 : Permanences

Elles ont lieu le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le samedi de 10h à 13h.

Elles sont tenues par des bénévoles.

Le planning est élaboré tous les deux mois.

S'il n'y a pas de bénévoles disponibles, la permanence ne sera pas assurée et le Centre de ressources sera fermé.

Une information sera communiquée sur la porte du Centre et sur le site si possible.

Article 12 : Remboursement des frais aux bénévoles

Tout frais engagé par un bénévole lors d'une activité pour laquelle il a été mandaté au préalable pour agir et/ou représenter le Centre de ressources ouvre droit à remboursement, sur présentation de justificatifs. Cela exclut les déplacements réguliers liés aux travaux du CA, bureau, des commissions et groupes de travail. Le plus rapidement possible après l'action, le bénévole devra remplir une feuille de demande de remboursement (disponible dans le classeur de permanence) et y joindre les justificatifs.

ANTENNES

du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

Objectif : développer au plus près des personnes, sur l'ensemble du territoire de Midi Pyrénées, la culture de non-violence.

Statut d'antenne :

Cas 1 : il s'agit d'un groupe d'adhérents individuels du Centre de ressources éloignés de Colomiers

- les personnes sont adhérentes individuellement au Centre de ressources
- une ou deux personnes sont référentes auprès du Centre de ressources comme pour toutes les commissions ou groupes de travail existants
- c'est le Centre de ressources qui est responsable de ce qui se fait dans cette antenne. Cela nécessite qu'en amont de toute action, une information parvienne au CA qui validera, notamment si cela nécessite un engagement financier
- les adhérents, comme tous les autres, sont invités à participer aux réunions de CA du Centre de ressources

Cas 2 : il s'agit d'une association adhérente du Centre de ressources

- l'association adhère au Centre de ressources en tant que personne morale
- le statut d'antenne du Centre de ressources est formalisé dans une convention annuelle
- l'association a son autonomie de décision et d'action
- les représentants de l'antenne sont invités à participer aux réunions de CA du Centre de ressources

Dans les deux cas, il peut être envisagé, sous réserve de convention et du versement d'une caution :

- une mise à disposition de ressources (livres, revues, DVD, jeux).
- un prêt des outils pédagogiques gracieux si l'action est bénévole, payant si l'action amène une rémunération à l'antenne.
- la possibilité de réaliser des formations avec des formateurs du Centre de ressources. L'antenne se charge alors des aspects matériels. Le Centre de ressources se charge des aspects pédagogiques et administratifs.

Pour mener à bien des actions en partenariat, nous envisageons de mettre en place deux réunions par an :

- début septembre : échange d'informations sur les projets de l'année
- après l'AG du Centre (courant mars) pour faire un point de situation

Antennes déjà identifiées : Cahors / Séméac / Labruguière / Gaillac

Procédure pour devenir antenne :

- l'association qui souhaite devenir antenne du Centre de ressources sur la non-violence adresse une demande au CA
- une rencontre entre l'association et le Centre de ressources permet la clarification des objectifs et du fonctionnement
- le CA du Centre de ressources valide le statut d'antenne et formalise une convention annuelle qui sera signée des deux parties
- cette convention est revue chaque année au cours de l'été.

Formations 2019

FPC 2019 V2 30/01/2019

2019	INTITULÉ	DATES	DUREE	LIEU
FP1	Communication relationnelle 1	12 et 13 janvier	2 jours	Toulouse
FP2	Découverte de l'Approche et Transformation Constructives des Conflits - A.T.C.C.®	2 et 3 février	2 jours	Séméac (65)
FP3	Communication relationnelle 3	9 et 10 février	2 jours	Toulouse
FP4	Prévenir et faire face au harcèlement entre enfants	16 et 17 février	2 jours	Toulouse
FP5	Développer les compétences relationnelles par les jeux coopératifs	16 et 17 mars	2 jours	Séméac (65)
D1	Découverte de la non-violence	24 mars	1 jour	Colomiers
FP6	Communication relationnelle 2	30 et 31 mars	2 jours	Toulouse
FP7	Engagement collectif et non-violence	6 et 7 avril	2 jours	Toulouse
FP8	Communication interculturelle	13 et 14 avril	2 jours	Séméac (65)
FP17	Communication relationnelle 1	11 et 12 mai	2 jours	Toulouse
FP9	Aider l'enfant à se concentrer grâce au travail corporel et à l'accompagnement émotionnel	18 et 19 mai	2 jours	Balma
D2	Découverte de la non-violence	26 mai	1 jour	Colomiers
FP10	Communication relationnelle 3	15 et 16 juin	2 jours	Toulouse
FP11	Règles et sanctions	22 et 23 juin	2 jours	Toulouse
FP12	Communication relationnelle 1	14 et 15 septembre	2 jours	Toulouse
D3	Découverte de la non-violence	22 septembre	1 jour	Séméac (65)
FP13	Faire face à la violence et à l'agression	28 et 29 septembre	2 jours	Toulouse
FP14	L'estime de soi ou comment développer les compétences relationnelles	5 et 6 octobre + 30 novembre et 1 ^{er} décembre	4 jours	Balma
FP15	L'autorité éducative	12, 13 octobre et 23 novembre	3 jours	Séméac (65)
D4	Découverte de la non-violence	17 novembre	1 jour	Colomiers
FP16	Communication relationnelle 2	7 et 8 décembre	2 jours	Toulouse

Plan de classement

Ressources documentaires du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées

<p>100 VIOLENCES</p> <p>110 Anthropologie 111 Histoire 112 Philosophie 113 Sociologie 114 Psychologie</p> <p>120 Violence et religion 121 Bouddhisme 122 Hindouisme 123 Judaïsme 124 Christianisme 125 Islam 126 Autres</p> <p>130 Violence et politique 131 Colonialismes 132 Totalitarismes 133 Impérialismes 134 Violations des droits de l'homme 135 Terrorismes</p> <p>140 Violences militaires 141 Institution militaires 142 Guerres 143 Course aux armements 144 Armes de destruction massive 145 Ventes d'armes</p> <p>150 Violence et économie 151 Systèmes économiques 152 Mondialisation 153 Inégalités Nord-Sud 154 Exploitation par le travail 155 Environnement 156 Nucléaire civil</p> <p>160 Violence et société 161 Violences urbaines 162 Violences et police 163 Violences et école 164 Violences et famille 165 Maltraitements 166 Violences et sport 167 Violences routières 168 Violences et médias 169 Violences et travail</p> <p>200 CULTURE DE NON-VIOLENCE</p> <p>210 Non-violence (généralités) 211 Histoire 212 Philosophie 213 Sociologie 214 Psychologie</p>	<p>220 Spiritualités et non-violence 221 Spiritualités orientales 221-1 Arts martiaux 222 Bouddhisme 223 Christianisme 223-1 Les Quakers 223-2 Témoins de la non-violence (ordre alphabétique) 224 Islam</p> <p>230 Politique et non-violence 231 Droits de l'homme 232 Démocratie 232-1 Autogestion 233 Anarchisme (et non-violence) 234 Action non-violente 235 Désobéissance civile</p> <p>240 Paix 241 Résistances à la guerre 242 Objection de conscience 243 Désarmement 244 Défense civile non-violente 245 Intervention civile</p> <p>250 Alternatives économiques et sociales 251 Ecologie 251-1 Luttés écologiques 252 Altermondialisation</p> <p>260 Société et non-violence 261 Education 262 Famille 263 Ecole 264 Ville et quartier 265 Sport 266 Travail</p> <p>270 Gestion des conflits 271 Communication et relation 272 Médiation 273 Négociation et dialogue</p> <p>280 Littérature</p> <p>300 LUTTES ET RESISTANCES NON-VIOLENTES</p> <p>310 Précurseurs de la non-violence 312 La Boétie 313 Thoreau 314 Tolstoï</p>	<p>320 Afrique 321 Afrique du Sud 321-1 Luthuli 321-2 Mandela 321-3 Biko 321-4 Tutu 322 Congo/Zaïre 322-1 Lumumba</p> <p>330 Amérique du Nord 331 Etats-Unis 331-1 Luther King 331-2 Chavez</p> <p>340 Amérique du Sud 341 Brésil 341-1 Helder Camara 342 Argentine 342-1 Esquivel 342-2 Mères de la place de Mai</p> <p>350 Asie 351 Chine 352 Japon 353 Inde 353-1 Gandhi 354 Tibet 354-1 Dalaï Lama 355 Birmanie 355-1 Aung San Suu Kyi</p> <p>360 Europe 361 Résistances civiles (2^{ème} guerre mondiale) 362 Dissidences (sous le communisme) 363 France 363-1 Lanza del Vasto 363-2 Larzac 363-3 Bollardièrre 363-4 Muller 363-5 Bové 364 Italie 364-1 Dolci 365 Allemagne 366 Espagne 367 Balkans</p> <p>370 Proche-Orient</p> <p>380 Océanie</p> <p>400 OUVRAGES POUR LA JEUNESSE</p> <p>410 La violence 411 La violence des personnes 411-1 Disputes et bagarres 411-2 Abus d'autorité 412 La violence des sociétés 412-1 Exclusions sociales 412-2 Guerres</p>	<p>420 Sentiments et émotions 421 La peur 422 Le deuil et la séparation 423 La colère 424 La jalousie 425 L'amitié et l'amour 426 La solidarité 427 La solitude et l'abandon 428 L'identité 429 La confiance en soi et l'affirmation de soi</p> <p>430 Les différences 431 Petit/grand 432 Filles/garçons 433 Celui d'ici/celui de là-bas 434 La normalité 435 Les générations</p> <p>440 Vivre ensemble 441 Vivre ensemble en société 441-1 Le respect des personnes et des institutions 441-2 Médiation et gestion des conflits 442 Agir ensemble 442-1 La politique 442-2 L'humanitaire 443 Vivre ensemble dans le monde (découvertes des pays et cultures) 444 Vivre ensemble dans la nature</p> <p>450 La non-violence 451 Luttés et résistances non-violentes 452 Personnalités de la non-violence 452-1 Gandhi 452-2 Martin Luther King 452-3 Autres grandes figures de la non-violence</p> <p>460 Droits 461 Droits de l'homme 462 Droits des enfants</p> <p>470 Littérature 471 Vies d'enfants d'ici et d'ailleurs 472 Récits initiatiques, romans d'apprentissage 473 Classiques et livres pour rêver</p> <p>480 Les grandes questions</p>
---	--	--	---

Liste bibliographique de base sur la non-violence

Livres

- **Dictionnaire de la non-violence**, Jean-Marie MULLER, 2005, Editions DU RELIE
- **Tous les hommes sont frères**, GANDHI, 1975, Gallimard
- **La non-violence expliquée à mes filles**, Jacques SEMELIN, 2000, SEUIL
- **La non-violence**, Christian MELLON et Jacques SEMELIN, 1994, PUF
- **La communication non-violente au quotidien**, Marshall B. ROSEMBERG, 2003, JOUVENCE
- **Combats pour la liberté**, Martin Luther KING, 1968, Payot
- **Comprendre la non-violence**, Jean-Marie MULLER et Jacques SEMELIN, 1995, NVA
- **Entrer dans l'âge de la non-violence**, Jean-Marie MULLER, 2011, Editions DU RELIE
- **Technique de la non-violence**, Lanza DEL VASTO, 1988, Gallimard
- **Ghandi et Martin Luther King : leçons de la non-violence**, COMBESQUE et DELEURY, 2002, Autrement

Brochures pédagogiques

- **Dé légitimer la violence**, Jean-Marie MULLER, 2004, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Découvrir la non-violence**, Collectif, 2005, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Henri David Thoreau, précurseur de la désobéissance civile**, Alain REFALO, 2006, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Choisir la non-violence pour rendre possible un autre monde**, Jean-Marie MULLER, 2006, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **Gandhi sage et stratège de la non-violence**, Jean-Marie MULLER et Alain REFALO, 2007, Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées
- **La non-violence est en marche... De Gandhi à demain**, Collectif, 2011, Alternatives non-violentes

Ouvrages pour la jeunesse

- **Le petit livre pour dire non à la violence**, Dominique DE SAINT MARS, 2000, BAYARD.
- **Dire non à la violence**, Emmanuel VAILLANT, 2011, MILAN.
- **Silence la violence**, Sylvie GIRARDET et Fernando Puig ROSADO, 2004, HATIER.

Le qui fait quoi 2018 -2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chantal CHARLOT
Renaud DARNET
Jean-Pierre FIEVEZ
Françoise LABORDE
Elisabeth LAVERNHE
Géraldine TABARD

BUREAU

Jean-Pierre FIEVEZ
Elisabeth LAVERNHE
Géraldine TABARD

RESPONSABLES DE COMMISSION

Commission documentation

Brigitte BURELLI
Larissa LEBIHAN

Commission formation

Yolaine de BRICHAMBAUT
Elizabeth CLERC

Commission pédagogique

Magali GEORGES

BÉNÉVOLES

Un grand merci à tous nos bénévoles qui nous soutiennent et participent
par leur engagement et leur implication au bon fonctionnement et au rayonnement de l'association !